

Sujet **avis nouveau PLU**
De ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
À [<urbanisme@savigny.org>](mailto:urbanisme@savigny.org)
Date 15/09/2021 23:15
Priorité Normale

À l'attention du Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre DENUC.

Pour faire suite à l'information que le PLU Savigny va être modifié, je vous donne mon avis.

Me concernant, ma vie est gâchée est je n'attends plus rien de cette ville que j'aimais tant.

Les buildings géants ont dénaturé toute la ville dans le moindre carré d'herbe et vont saturer toute la ville.

Les gens roulent déjà à 60 km autour de la gare et dans toute la ville, les fêtes sauvages et le bruit se multiplient en toute impunité. Densification inhumaine urbaine.

Mais en plus, je suis touchée très personnellement par la dérèglementation exacerbée qui sévit dans la ville. Je me retrouve avec pour voisinage un pavillon transformé discrètement en immeuble par des extensions diverses et variées, en hauteur, en largeur, en cave.

Des nuisances sonores démentes à n'en plus finir (je ne parle même pas des nuisances visuelles avec la tour de contrôle sur 2 étages construite vers mon jardin). Nuisances sonores, jours et nuit, vacances et jours fériés et dimanche, sur tous les fronts, en hauteur, en largeur et, avec toutes les possibilités (musiques, voitures, gros chiens, cris, travaux)

Tout a été dérèglementé dans la construction, tout et n'importe quoi est autorisé. Voilà un faux pavillon transformé avec moult studios et locataires incorporés, pour le business.

Et sous couvert de quartier pavillonnaire, sous couvert de calme (cherchefeuilles)....

Cordialement,

~~XXXXXXXXXXXX~~

Sujet **à l'attention de M. DENUC (PLU)**
De ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX@XXXXXXXXXX~~
À <urbanisme@savigny.org>
Date 15/09/2021 09:30
Priorité Normale

Bonjour Monsieur...si vous me permettez une suggestion...

elle concerne la nuisance sonore : je ne suis pas contre les piscines et Spa qui "fleurissent" dans les jardins...d'autant qu'avec le confinement les gens en ont eu grand besoin...cependant, à Savigny, comme dans beaucoup d'autres banlieues sans doute, les lots font, en grande majorité, 400 m2...d'où une assez grande proximité environnementale....pour le respect et le bien-être de tous ne serait-il pas possible d'instaurer un créneau horaire pour brancher les pompes de ces piscines ? par exemple 2 h le matin entre 8 et 10 ou en soirée entre 18 et 20 ???? parce que, n'ayant pas de piscine et si vous souhaitez vous reposer en après-midi à l'ombre de vos arbres, si vous êtes entourés de voisins ayant piscine et que ceux-ci n'ont pas tous les mêmes horaires de travail et de repos, donc branchent leur pompe à différentes heures, vous subissez le bruit à longueur de journée... il y a déjà des créneaux horaires pour les tondeuses, les outils bruyants, etc...bien évidemment les dB ne sont pas aussi forts dans le cas de pompe de piscine, mais...mettez-vous à la place de votre cerveau qui enregistre cette nuisance en permanence !

voilà...merci de votre attention....

~~XXXXXXXXXX~~

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX@XXXXXXXXXX~~

Sujet **Avis sur enquête publique - Modification du PLU**

De [REDACTED]

À <urbanisme@savigny.org>

Date 15/09/2021 14:01

Madame, Monsieur,

A la lecture des différents documents concernant l'enquête publique sur la modification du PLU, veuillez trouver ci-dessous mes remarques et suggestions.

Concernant le document "10-Orientations d'Aménagement et de Programmation - Modification n°2 du PLU"

Secteur d'OAP N°6 (Rue Chateaubriand / rue de Viry / rue de la Montagne Pavée)

La rue de la Montagne pavée est extrêmement étroite à cet endroit, avec peu de visibilité et un effet couloir entre les hauts murs existants et la végétation en face.

Le cheminement piéton se trouve alors peu sécurisé ainsi que l'arrêt des véhicules devant le feu qui n'est pas respecté (trop en avant).

Il conviendrait alors d'élargir un peu la rue juste à cet endroit, voire de réaménager le rond-point trop étroit (cf bus).

Ce bâtiment est en effet juste à l'entrée de Savigny et ne pas prévoir un petit espace commercial (boulangerie par exemple) au RDC est bien dommage, surtout dans ce quartier très peu pourvu.

Il y a un autre immeuble pratiquement terminé juste à côté : que va devenir le couloir entre les deux ? A quoi sert-il ?

Secteur d'OAP N°8 (Avenue Charles de Gaulle/Rue Chamberlin)

L'aménagement de locaux de commerce doit inclure une mention quant au type d'activité. Il ne faut pas reproduire le modèle actuel trop peu homogène dans ce secteur (et place Davout, Grande Rue).

Je vous informe qu'à Savigny, par exemple, il n'y a pas de commerce type poissonnerie, ni de maison de la presse ou caviste à cet endroit ou bien encore qu'un pressing vient de fermer derrière la Poste etc...

Pour ce secteur, le PLU doit apporter une indication et la Ville doit pouvoir garder la main sur le type de commerce à implanter. A quoi bon construire du neuf si c'est pour à nouveau retrouver des commerces type fast-food ou épicerie clientéliste et "exotique".

Concernant le document "11-Arbres remarquables"

Sont indiqués pour la plupart des arbres sur l'espace public. Ce document n'a-t-il pas vocation à identifier aussi ceux en parcelles privées ? ou alors ceux visibles depuis l'espace public ?

Il en manque alors certainement. A ce titre, dans les parcelles privées, y'a-t-il une hauteur maximum autorisée ?

Au 84 avenue Carnot, dans le jardin en contre-bas, il y a un arbre très haut et très large. Un propriétaire m'avait indiqué qu'il était "classé" remarquable. Quels sont les critères ?

Celui à l'angle Fontaine Blanche/Alexis Duparchy n'est pas aussi "remarquable" que ça et par ailleurs le propriétaire n'entretient pas ses haies qui pèsent sur les fils électriques et téléphones.

Le PLU devrait faire état de l'obligation des propriétaires à entretenir la végétation qui empiète sur l'espace public (trottoir, fils aériens).

Cordialement

[REDACTED]
91600 SAVIGNY SUR ORGE

Sujet **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS MODIFICATION
PLU**
De [REDACTED]
À [<urbanisme@savigny.org>](mailto:urbanisme@savigny.org)
Date 16/09/2021 10:24

Bonjour,

En vu du modification du PLU, je voudrais savoir si en zone UH il est possible de construire un immeuble.
Il y a face à chez moi une parcelle double et je me posais la question si un promoteur venait à l'acheter si il pouvait faire un petit
immeuble et quel pourrait être la hauteur de cet immeuble.

De plus pourriez vous me dire quel sera la hauteur maxi des pavillons après modification du PLU.

Merci de votre retour

Cordialement
[REDACTED]

Sujet **pas de bétonnage à Savigny**

De <[REDACTED]>

À <urbanisme@savigny.org>

Date 17/09/2021 12:46

Bonjour Monsieur Jean Pierre BENUÇ , j habite Savigny depuis 65 ans et son nouveau visage n est vraiment pas plaisant .Vous avez abattu les arbres des jardins alors que vous êtes EELV et que vous n ignorez pas que pour faire baisser le taux de CO2 il n y a que les arbres qui sont efficaces !!!!! Bientôt nous aurons 50 degrés en été grâce à vous !!

Puis les maisons charmantes souvent en meulière , pierre de notre région , remplacées par des tas de béton à plusieurs étages .

Puis beaucoup de population non francophone et portant le voile a pris possession des appartements .

Mais vous n avez construit ni crèches ni écoles!!!

Mais je crois que votre désir est de continuer à détruire les zones pavillonnaires pour continuer à bétonner pour continuer à accueillir .

J écris ici mon profond désaccord .

Veuillez agréer , Monsieur Jean Pierre BENUÇ , mes respectueuses salutations

[REDACTED]

Sujet **PLU et règles relatives aux zones non-aedificandi autour des cimetières**
De [REDACTED]
À <urbanisme@savigny.org>
Date 18/09/2021 10:52

Maire de Savigny Sur Orge
Hôtel de Ville
91600 Savigny Sur Orge

A l'attention du Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre DENUC

Monsieur le Maire, Monsieur DENUC

Je fais suite aux travaux de modification du PLU sur lequel vous êtes en train de travailler sur ce trimestre.

Je tiens à vous remonter une injustice d'un point de vue PLU qu'il existe entre les 2 zones de non-aedificandi se situant autour des cimetières de Savigny sur Orge, injustice qui semble exister depuis toujours (l'une étant à 20m et l'autre à 35m). Les deux zones sont donc différentes de 15m entre celle de la ferme champagne et celle de la martinière.

Lorsque j'ai acheté mon pavillon en 2007, j'avais rencontré Mr Marsaudon au sujet de cette zone, il m'avait indiqué une sorte d'incompréhension sur le fait que cette zone soit, au niveau du cimetière de la martinière, de l'autre côté d'une rue. En effet, j'habite au 20 rue de la martinière soit de l'autre côté de la rue du cimetière. Il m'avait donc dit que la zone pourrait s'arrêter au niveau de la rue de la martinière pour ce côté là et qu'il était incohérent que celle-ci soit coupée par une rue. Étant décédé peu de temps après, il n'y a pas eu de suite. J'ai tout de même rencontré, quelques temps plus tard, Mr Merigot, qui m'avait tenu un discours très similaire mais la suite que nous connaissons (au niveau des mairies) a fait qu'il n'a pu faire suite.

Je souhaiterais profiter de votre étude actuelle et donc, rouvrir ce sujet une nouvelle fois, en vous demandant d'étudier cette injustice et de ramener la zone au niveau du cimetière de la martinière à la même distance que celle du cimetière de la ferme champagne. Ramener les 2 zones aux mêmes niveaux serait cohérent et mettrait tout le monde à la même égalité. Enfin, il serait intéressant de comprendre l'intérêt que cette zone inclut une rue et des habitations de l'autre côté de cette rue.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED]
[REDACTED]
91600 Savigny Sur Orge
[REDACTED]

Sujet **avis PLU, à l'attention de M.JP DENUC**
 De [REDACTED]
 À urbanisme@savigny.org <urbanisme@savigny.org>
 Date 20/09/2021 13:18

Monsieur,

Je me suis rendu à la mairie afin de consulter le PLU et les projets d'urbanisme.

Voici 4 remarques :

1/ de plus en plus d'immeubles sortent de terre dans notre commune de SAVIGNY, favorisant urbanisme, pollutions et saturations des rues et des sols, au prétexte fallacieux du besoin de mixité ;

2/ je réside dans un quartier UCb mixte où cohabitent pavillons et immeubles. Y renforcer la construction de nouveaux immeubles m'apparaît comme une accélération de ce que je vous indiquais en 1° alors que la commune ne dispose pas sérieusement de transports en communs dignes de ce nom. Il faudrait par ex. prolonger le 492 jusque Juvisy RER parmi tant d'autres mesures ;

3/ vous avez raison de vous intéresser à la rue des Prés Saint-Martin qui est déjà très dense en logements sociaux et en immeubles. De vrais commerces, notamment alimentaires, permettraient d'éviter la désertification comme celle encouragée Grande Rue par ex. ou encore rue de Chateaubriand avec la disparition de la moyenne surface. Y encourager de nouveaux immeubles de 12 m. de haut est une ineptie et géolocalise de manière un peu trop visible les problèmes sociaux ;

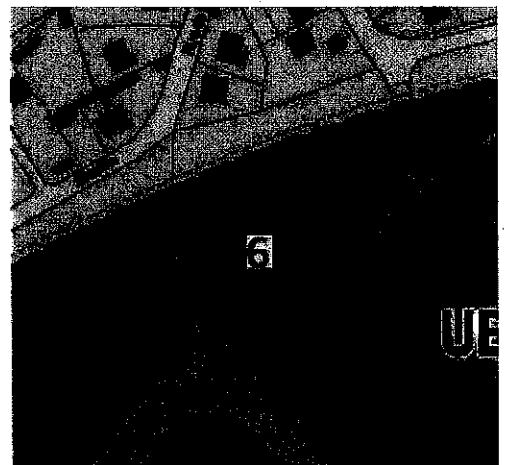
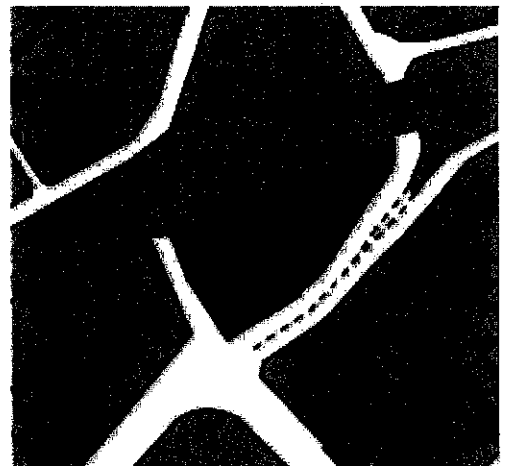
4/ le bas de la rue de la Montagne Pavée est régulièrement saturée aux heures de pointe (le soir en descente, le matin en montée) et le rond point souvent bouché. Construire (zone OAP n°6)

SECTEUR D'OAP : N°6

Localisation : Rue Chateaubriand / rue de Viry / rue de la Montagne Pavée

Nature de la Prescription :

- ◆ Privilégier des aménagements sous forme d'une opération d'ensemble maximum.
- ◆ Réaliser un programme exclusivement dédié aux logements :
 - En respectant les hauteurs minimum et maximum du règlement du PLU
 - Dont au moins 50% doit être dédié à du logement locatif social.
 - S'agissant d'un site en entrée de ville, il est attendu un aménagement traduisant un lien avec la proximité du centre urbain du bas de Savigny.
- ◆ Alignement communal sur la rue de la Montagne Pavée :



en bord de SNCF tant au regard des vibrations des rails que de l'absence de trottoir et de rue permettant une circulation plus facile des véhiculés m'apparaît une erreur. Un parc arboré serait en revanche de nature à limiter l'hyper-bétonisation de tout le quartier.

Bien cordialement,

Sujet **Modification du PLU**
De [REDACTED]
À Services Techniques Mairie <urbanisme@savigny.org>
Date 22/09/2021 16:51

Bonjour ,

Après lecture de la brochure modification du PLU, je m'interroge sur plusieurs points :

- Que devient le projet de ZAC quartier gare ?
- Pourquoi les logements sociaux sont-ils majoritairement concentrés quartier gare? Cela crée des ghettos.
- Il n'y a rien concernant la dynamisation des commerces et leur diversité. Non seulement les commerces utiles disparaissent mais sont repris majoritairement par des kebabs !

Le quartier gare a besoin d'un projet ambitieux pour redynamiser celui-ci pas d'une ghettoïsation par la multiplication de logements sociaux au même endroit qui appauvrissent le quartier car la mixité sociale n'est pas assurée et de plus les infrastructures routières ne sont dimensionnées pour accueillir une plus forte densité de population dans ce quartier

Par ailleurs il y a une recrudescence de l'insécurité place Davout.
Des SDF en prennent possession de plus en plus et la consommation d'alcool et de drogues sur la voie public s'installe et s'amplifie de jour en jour car on laisse faire !

Cordialement,
[REDACTED]

Sujet **Fwd: Concernant le PLU**
De urbanisme <urbanisme@savigny.org>
À [REDACTED]
Date 23/09/2021 09:20



Service Urbanisme
Mairie de Savigny sur Orge
3 avenue du Garigliano
91600 SAVIGNY SUR ORGE
urbanisme@savigny.org
Tél : 01 69 54 41 30

----- Message original -----

Sujet: Concernant le PLU
Date: 2021-09-23 07:10
De: [REDACTED]
À: urbanisme@savigny.org

Bonjour

j'ai lu avec attention le projet du plu.

Je partage les orientations proposées par la ville de Savigny sur orge notamment en ce qui concerne les exigences de stationnement : habitant Savigny depuis plus de 30 ans, j'ai remarqué une difficulté croissante de circulation pour les voitures. En effet, depuis plusieurs années les véhicules des particuliers ne sont plus garés ou rangés à l'intérieur des garages des propriétaires, mais restent dans la rue à longueur de journée. Comme l'habitat s'est densifié, le nombre de véhicules en stationnement dans les rues a augmenté, gênant considérablement la circulation. Dans certaines rues, pour que deux véhicules puissent passer de front, un des véhicules doit monter sur le trottoir. Certaines autres fois, des véhicules stationnent dans des virages, ce qui empêche une visibilité correcte pour tourner à gauche ou à droite.

Une autre priorité à préserver et à développer dans la mesure du possible ce sont les espaces verts, les parcs et autres espaces de vie et d'oxygène.

Cordialement.

Madame [REDACTED]

Sujet **Modification du PLU de SAVIGNY SUR ORGE . Avis d'un administré**
De [REDACTED]
À urbanisme <urbanisme@savigny.org>
Date 23/09/2021 16:19
Priorité Normale

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur: Jean-Pierre DENUC

Monsieur le Commissaire enquêteur

Par le présent mail je souhaite m'exprimer sur le thème des divisions parcellaires:

Je suis né à Savigny et j'y ai toujours habité.

Hélas je vois d'années en années mon "village" se dégrader gentiment.

Passons sur toutes ces constructions le long des grands axes; quoique ... !!!

Mais je souhaite essentiellement attirer votre attention sur les divisions parcellaires qui fleurissent partout dans le tissu pavillonnaire.

Elles sont complètement excessives, créant des parcelles de 330 m2 (ou moins peut être) sur lesquelles viennent s'affaler de "gros pâtés" à l'architecture indigente .

Tout aussi excessive la densité admise sur ces parcelles probablement autour de 0.5 .

Les conséquences immédiates sont:

- l'abattage d'arbres remarquables qui avaient eu le temps de se développer sur ces anciennes grandes parcelles
- une perte de transparences entre ces maisons maintenant forcément accolées avec une forme urbaine type première couronne
- une transformation de nos rues en un immense parking linéaire car on a la flemme de rentrer ses voitures (sauf pendant un mois après une descente de voyous qui se sont payés une ligne de rétroviseurs !)
- une diminution de l'espace vital par l'augmentation de la population pour un même espace et donc inévitablement un ajout de tensions dans les relations sociales.
- une course au logement social SRU par l'augmentation du nombre de logements

En conclusion, je souhaite que le nouveau PLU limite les divisions parcellaires et la densité de construction sur celles ci.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce mail

Avec mes respectueuses salutations

[REDACTED]

[REDACTED]

91600 SAVIGNY SUR ORGE

Sujet **Fwd: Observation Modification PLU**
De urbanisme <urbanisme@savigny.org>
À [REDACTED]
Date 27/09/2021 16:38



Service Urbanisme
Mairie de Savigny sur Orge
3 avenue du Garigliano
91800 SAVIGNY SUR ORGE
urbanisme@savigny.org
Tél : 01 69 54 41 30

----- Message original -----

Sujet: Observation Modification PLU
Date: 2021-09-27 16:32
De [REDACTED]
À: urbanisme@savigny.org

Bonjour,

Tout d'abord, les modifications du PLU (en vue du PLUI) fonctions des nouvelles orientations vers "une ville durable" tout en tenant enfin compte de la loi SRU me conviennent. Au passage, cela fait 20 ans que le quartier de Grand Vaux aurait dû être rénové ... et aurait pu répondre à 80% à la demande de construction des 648 logements sociaux tout en améliorant les conditions de vie pour ses habitants. Enfin, il y a 20 ans nous n'étions pas là et le contexte n'est plus le même aujourd'hui.

Je vous remercie de nous informer et de nous consulter car ces dernières décennies j'ai le sentiment d'avoir juste été considérée comme une contribuable tandis que je considère pour ma part avoir conservé des valeurs citoyennes. Bref, pour en revenir au sujet, en tant que saviniennne je subis divers désagréments mais surtout cela m'inquiète :

Tout d'abord, une résidence pour personnes handicapées a été construite en bas de ma rue puis depuis plusieurs années des travaux du Tram : ce qui m'a privée ainsi que mes voisins définitivement de l'accès direct (rue définitivement coupée à la circulation) en voiture au carrefour Market ; maintenant courses = bouchons ; mais surtout transitoirement de notre accès à pied au Parc de Morsang et cela pendant plusieurs années.

Depuis le début des travaux du Tram, j'ai le sentiment d'être savamment enclavée : on barre une rue puis une autre, parfois de tous côtés. J'ai dû les contacter à plusieurs reprises notamment parce qu'ils m'ont privée de sommeil durant des semaines, les travaux faisant littéralement trembler ma maison les sols en sus du bruit au point que je leurs attribuent à tort ou à raison des nouvelles fissures constatées sur ma maison depuis mais surtout l'éboulement du mur ancien en pierre qui borde ma rue (située 10-18 rue Marc Sangnier). D'ailleurs des barrières en ferraille ont été positionnées afin que personne ne s'y gare (risque de chute et/ ou d'éboulement de terrain ?) et voilà, cela reste ainsi ! Au début de ce mur c'est-à-dire au niveau de la voie ferrée au pont il y a un grand arbre que j'adore qui pousse sur une énorme pierre débordant du mur. Je suppose que la partie éboulée sera un jour reconstruite avec des briques. Je n'ai pas de garage, pas le droit à priori d'en construire un et n'ai plus la possibilité depuis presque un an de me garer en face de chez moi. On verra quand la terre aura fini de trembler...

Et la dernière problématique que j'observe c'est la sortie d'autoroute fermée comme par hasard à la suite de constructions d'immeubles à proximité des bretelles d'accès/sortie ! Mon impression est que des travaux sont fait ici et là sans que les sols puissent porter les dites constructions parce que ces travaux sont à faire obligatoirement "pour notre bien mais surtout celui du grand Pari(s)" y'a pas le choix comme dans toute société néo-libérale capitaliste juste l'embarras d'éviter le pire (soi disant car on a pas trouvé d'autre planète en attendant) et point. Je n'ai vraiment pas le sentiment que les sols aient été correctement étudiés, que les divers travaux pour diverses obligations soient effectivement correctement coordonnés. "Une cavité est apparue, un risque d'éboulement par ci, d'effondrement et/ ou glissement de terrain par là, cela arrive, c'est comme ça, faut fermer le temps de nouveaux travaux qui finiront un jour (...) en attendant vous augmentez votre temps de trajet journalier de 30 minutes minimum pour ça, c'est pas beaucoup et les autres bouchons et travaux c'est pas nous on est pas responsable" OK ?

J'habite une ville du Grand Orly Seine Bièvre et je travaille au sein d'une ville du Grand Orly Seine Bièvre et pourtant, du fait de tous les divers travaux du Grand Orly Seine Bièvre et de ceux du Grand Paris et que sais-je encore : un trajet théorique de 17 minutes qui prendrait normalement pas plus de 30 minutes aux heures de pointes me prend en réalité depuis 2 ans minimum 45 minutes, parfois 2h00 !!! J'ai qu'à prendre les transports ? Et bien non, en transport c'est 1h30 minimum et lorsque je grand Paris

sera enfin un jour achevé ce sera toujours 1h30 minimum donc 3h en transport pour aller bosser. Par contre je confirme que tous les QPV des villes du Grand Pari(s) seront eux bien connectés entre eux ! Les trois premières années j'ai résisté mais depuis 2 ans ma santé trinque. Lorsque 34 minutes de trajet/ jour se transforment en 4h de cauchemar et que je reçois encore en sus des projets PLUI 2023-2025 pour toute perspective d'avenir j'ai juste envi de répondre (par anticipation à toutes enquêtes à venir) en observant un simple fait :

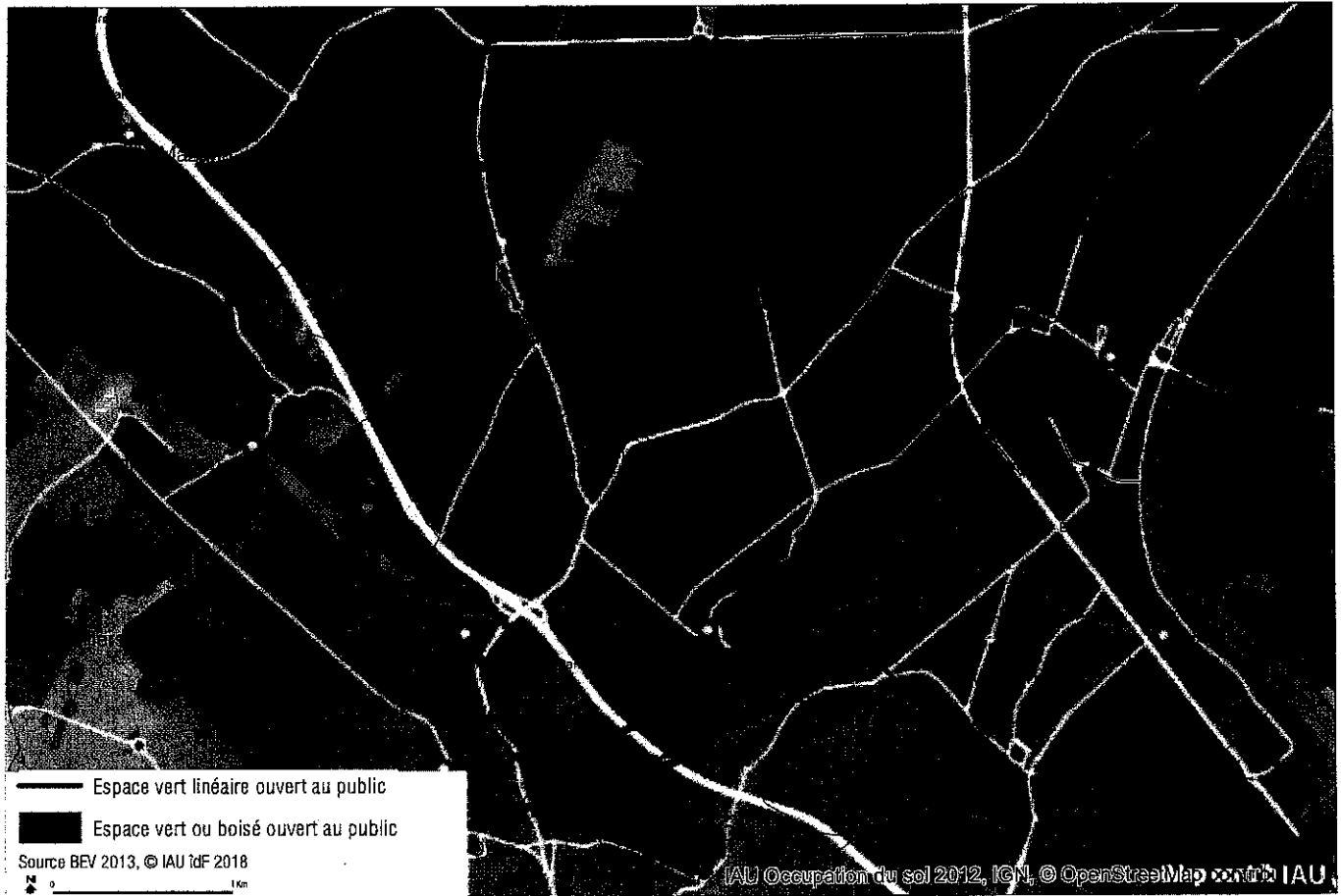
L'ampleur de la dissonance cognitive du contribuable devient ingérable tant on la sollicite aveuglement (70% d'abstentionnistes dont je ne fais pas encore partie à ce jour) en utilisant inconsidérément tous les paradigmes possibles et imaginables (mais pas souhaitables pour autant).

Bien respectueusement,



Savigny-sur-Orge

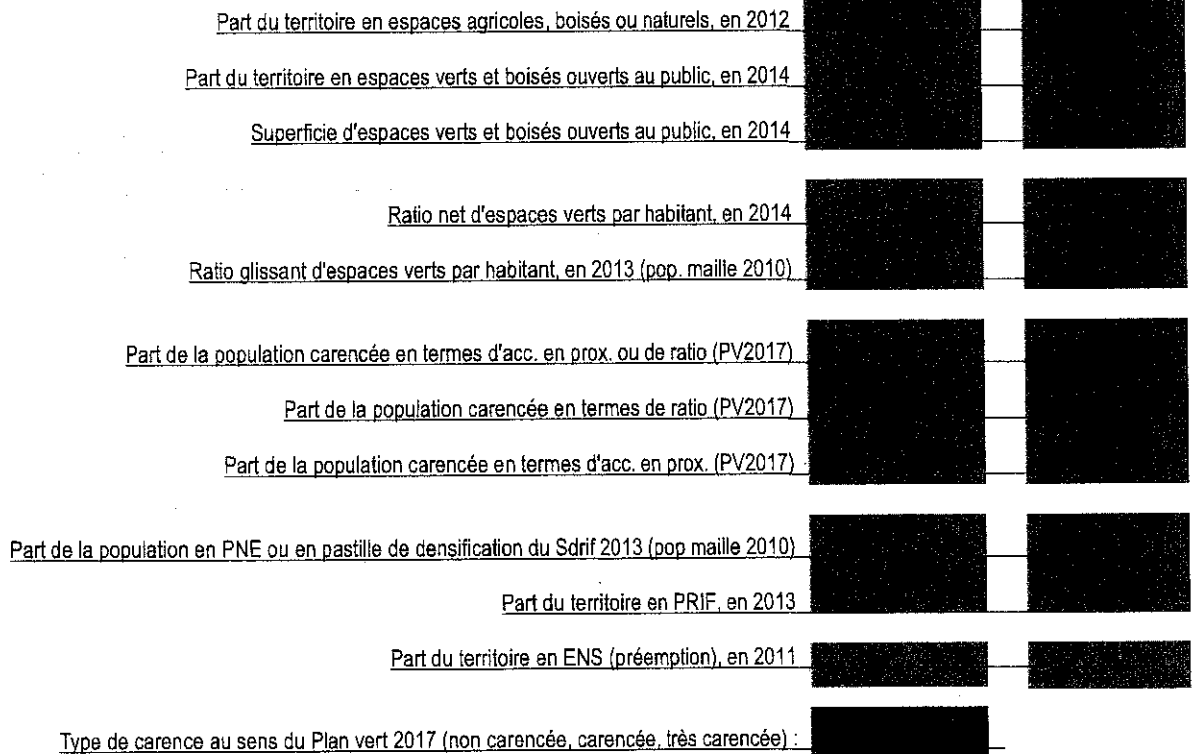
code insee : 91589



EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Part des communes carencées ou très carencées
Part des communes très carencées

Savigny-sur-Orge



Sujet **Fr : Commentaire enquête publique révision du PLU**
De [REDACTED]
À Urbanisme@savigny.org <urbanisme@savigny.org>
Date 27/09/2021 19:29

- fiche_com_pv_91589.pdf (2,2 Mo)

Avec la pièce jointe.

Cordialement

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

----- Message transféré -----

De : [REDACTED]
À : "Urbanisme@savigny.org" <Urbanisme@savigny.org>
Cc :
Envoyé : lun., sept. 27, 2021 à 19:24
Objet : Commentaire enquête publique révision du PLU
à l'attention du Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre DENUC

Bonjour,

Je note que le PLU prévoit une augmentation de logements, mais ne fixe aucun objectif en termes de superficie d'espaces verts ou boisés ouverts au public.

Or sur ce sujet, la ville est déjà considérée comme carencée en espaces verts, selon l'étude Plan vert 2017 de l'IAU île de France (cf Pièce jointe) : 11,4 m² / ha d'espaces verts ouverts au public pour la population savinienne de 2014. Ratio qui tend à diminuer avec l'augmentation du nombre de logements et donc de population : +14% de logements projetés en 2030, soit un ratio m² d'espace verts/ha estimé inférieur à 10m²/ha.

De plus, les espaces verts sont situés en périphérie de la ville, ce qui les rend inaccessible à une majorité de Saviniens (rien à moins de 20-25 à pieds).

D'autre part, la part de surface net bâtie augmente constamment, et cela n'est pas compensée -loin de là- par des intentions de création d'espace vert. De fait, ce PLU accroît l'artificialisation des sols de la commune, sans garantir aux habitants un accès suffisant à des espaces verts publics, et encore moins à des espaces verts de proximité, accessibles à moins de 20-30 minutes à pieds.

Aussi, je suggère la fixation d'objectifs chiffrés en termes de création d'espaces verts et d'augmentation du ratio de m² d'espace vert par habitant. Je suggère également la création a minima d'un espace vert en "cœur de ville" pour le rendre accessible aux Saviniens habitant les quartiers centraux (cherchefeuille, plateau, coteau,...). Enfin je suggère la limitation de l'artificialisation des sols en diminuant les taux autorisés de surface bâtie par parcelle (actuellement, entre 30% en zone UH et 70% en zones UA et UB), et en étendant la zone N (non constructibles) aux "îlots verts" à préserver.

Bien cordialement

Tel. [REDACTED]

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Sujet **Fwd: Modification du PLU**
De urbanisme <urbanisme@savigny.org>
À [REDACTED]
Date 28/09/2021 08:57



Service Urbanisme
Mairie de Savigny sur Orge
3 avenue du Garigliano
91600 SAVIGNY SUR ORGE
urbanisme@savigny.org
Tél : 01 69 54 41 30

----- Message original -----

Sujet: Modification du PLU
Date: 2021-09-28 07:03
De: <[REDACTED]>
À: <urbanisme@savigny.org>

A l'attention du Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre DENUC

Bonjour Monsieur,

Je ne suis pas spécialiste des questions de PLU mais ces modifications m'amènent à me poser certaines questions.

Est- il prévu suffisamment de place de stationnements pour les nouveaux résidents ?

Il faut plus de 2 places de stationnement (et non utilisées en espace de stockage) par logement/couple + visiteurs + parkings pour les nouveaux commerces et services envisagés. Il est déjà difficile de circuler et stationner dans les zones impactées par le PLU.

Les infrastructures communes seront-elles revues afin de permettre cette augmentation de densité de population :

- Egouts
- Eau/gaz/électricité/télécom
- Routes (embouteillages déjà existants) et transports en commun

- Gestion des déchets (Services des éboueurs et impact sur la gestion des déchets qui ne cesse d'augmenter)
- Equipements sportifs et vie associative

Cordialement,

[Redacted signature]

[Redacted contact information]

Sujet **contribution au PLU**
De [REDACTED]
À urbanisme@savigny.org <urbanisme@savigny.org>
Date 30/09/2021 16:36
Priorité Normale

Bonjour je m'appelle [REDACTED], j'habite le quartier CHERCHEFEUILLES [REDACTED]. Certaines habitant es de mon quartier ont appris que les anciens propriétaires de la boulangerie en haut de la rue de la liberté étaient susceptibles de vendre les différents commerces et appartements. Je suis contre le fait d'avoir un programme immobilier dans ce quartier possédant un certain charme, une âme avec des personnes qui se connaissent et s'apprécient, avec des boutiques ouvertes 6 jours sur 7, ce qui permet d'éviter d'utiliser sa voiture, donc de créer des encombrements et de la pollution, tout ceci, sans avoir de contacts humains avec des caisses automatiques de plus en plus nombreuses..

J'aimerais donc que cet îlot de LIBERTE soit conservé et non la proie de promoteurs avides avec des commerces ouverts et des commerçant es avenant es.

Je vous remercie de lire ma contribution et de la faire remonter dans les instances supérieures. Salutations.

[REDACTED]

Savigny sur Orge, le 2 octobre 2021

Contexte général

La France en se dotant d'un régime de retraite par répartition a fait le choix d'un système de financement où les derniers entrants assurent une rente aux premiers sortants. A l'instar d'une chaîne de Ponzi, le régime doit recourir à de plus en plus de cotisants. C'est une des raisons de la politique souhaitée depuis plusieurs décennies d'une croissance démographique soutenue en France. Cela a pour conséquence une demande en logements toujours en hausse. La superficie du territoire français étant limitée, et dans le but de préserver les espaces naturels et agricoles, il a été décidé de procéder à une densification des agglomérations existantes. La forte demande en logements, créé des tensions sur le marché, se traduisant par une hausse continue des loyers. De plus en plus de ménages, ne pouvant plus suivre cette hausse, sont obligés de se tourner vers le logement social. Devant les tensions concernant l'offre en logement social, la loi SRU de 2000 et révisée en 2013, impose la mise à disposition de 20% puis 25% en logements social dans de nombreuses communes notamment à Savigny-sur-Orge.

Contexte local

Les différents conseils municipaux saviniens ont fait le choix d'atteindre cet objectif par une très forte croissance de constructions en donnant une légère priorité au logement social dans le but (vain) d'atteindre l'objectif des 25%. Le PLU de Savigny-sur-Orge s'articule autour de ce choix, qui n'est peut-être pas le meilleur. En effet, au-delà d'une dégradation déjà très sensible du cadre de vie lié à une augmentation visible de la promiscuité, le PLU actuel ne prend pas suffisamment en compte les évolutions urgentes et nécessaires des infrastructures vitales (voiries, écoles, collèges, commerces, distribution fluides, transports en commun), qui ne sont plus du tout dimensionnés pour un accroissement aussi brutal de la population. Le PLU, manque de transparence et ne présente pas les causes réelles de la densification urbaine en cours à Savigny-sur-Orge, et n'offre aucun scénario alternatif.

Analyse

Les modifications proposées ne répondent pas aux enjeux ou que très partiellement. Une refonte du PLU est urgente et nécessaire, mais celle-ci, à la demande du Conseil Municipal de l'époque est désormais à la main de l'intercommunalité occasionnant des rigidités quant à sa programmation qui auraient pu être évitées.

Dans les conditions actuelles vu le manque criant d'infrastructures adaptées et la dégradation des services et de la qualité de vie, il convient de stopper le bétonnage et d'alerter le préfet et la commission SRU sous sa responsabilité de la situation explosive dans laquelle vivent les saviniens.

Bien que je sois conseiller municipal, je n'ai bénéficié d'aucune information concernant l'avancement des travaux et des études des documents actuellement présentés.

Par ailleurs, il aurait souhaitable souhaitable que la municipalité mette à disposition au fur et à mesure et au plus grand nombre l'intégralité des contributions qu'elles soient déposées sur le cahier ou dans sa version électronique.

Jean-Marie CORBIN Conseiller municipal à Savigny-sur-Orge du 29 juin 2020 au 1^{er} octobre 2021

Sujet **à l'attention du Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre DENUC**
De [REDACTED]
À <urbanisme@savigny.org>
Date 03/10/2021 18:39
Priorité Normale

Bonjour,

J'ai pris connaissance du PLU et étant née et ayant habité à Savigny depuis plus de 60 ans, je fais partie de ceux qui voient changer notre ville avec un regard perplexe.

Je ne suis pourtant pas conservatrice au point de refuser la construction de logements sociaux qui me semble légitime. Je suis néanmoins très circonspecte quand je vois la densité le long du boulevard Aristide Briand. En effet, si l'on ajoute aux constructions actuelles d'autres bâtiments offrant 100 % de logements sociaux, ce qui signifie 1/2 place de parking par logement, où iront les véhicules? L'idée de diminuer le nombre de véhicules est bonne mais il ne faut pas se faire d'illusions, le nombre de place de parkings ne sera pas suffisant. Les promoteurs se frottent sûrement les mains à l'idée de ne pas avoir à creuser davantage mais les habitants des rues avoisinantes dont je fais partie, imaginent avec horreur le nombre de voitures tampons qui vont s'y retrouver. C'est déjà le cas aujourd'hui dans le bas de la rue Victor Hugo où trois camions d'une entreprise de bâtiment sont garés en permanence. Le propriétaire de l'un d'entre eux se plaignant de ne pouvoir se garer devant chez lui. D'autres voitures viennent s'y garer pour prendre le bus les amenant à Athis puis Orly. Je suis surprise de voir que nulle part ne soit prévu un parking public pour désengorger la voie publique.

Le problème sera le même auprès de la gare dans le périmètre Carnot, Charles de Gaulle, Chamberlin déjà bien engorgé. Le parking de la gare est inondable et sa capacité sera insuffisante. Les habitants des logements sociaux n'auront pas les moyens de payer un abonnement. Où iront les voitures?

Quand j'étais enfant, j'habitais dans ce quartier et il y avait au 2 rue Chamberlin un garage vélos et mobylettes tenu par une dame qui louait les emplacements de parking pour un prix modique à la journée, au mois ou à l'année. De l'écologie avant l'heure (nous étions dans les années 60 à 80). Maintenant il est impossible de laisser vélo ou moto près de la gare. Il est d'ailleurs impossible d'aller à la gare à vélo sans risquer sa vie. Ce n'est pas une seule voie vélo avenue Carnot aux dépens de marronniers centenaires ou presque qui permettra à tous d'aller à la gare à vélo. Ce sera encore pire avec la densification de la population. Les incivilités se multiplient dans le quartier, pas de poubelles ou bancs en quantité suffisante pour attendre le bus et des voyageurs ou clients des kebab peu scrupuleux qui jettent leurs détritiques dans les jardins des particuliers encore présents dans le quartier.

Ce n'est pas la simple construction de logements sociaux qu'il faut envisager mais le réaménagement total du quartier. L'école Ferdinand Buisson risque d'ailleurs de devenir trop petite rapidement avec cet afflux de nouveaux logements. Peut-être pourrait-on envisager des logements étudiants ou pour personnes âgées. Le nombre de voitures serait moins important, et l'on pourrait peut-être même envisager les places de parking temporaires en sous-terrain pour les magasins qui ouvriraient. La fréquentation des magasins est souvent liée aux facilités de stationnement. J'ai entendu parler d'un projet de crèche avenue Charles de Gaulle. Excellente idée mais là encore il faut songer à la possibilité de se garer pour les parents qui déposeront ou viendront chercher leurs enfants.

Créer des commerces de qualité est une bonne idée pour redonner du dynamisme à la ville mais les habitants de logements sociaux iront-ils s'approvisionner chez le boucher ou poissonnier local? J'en doute. Beaucoup de commerce risquent de rester inoccupés ou cédés à tous ces commerces déjà existants, kebab ou fast-food si présents autour des gares et propices aux changements rapides de gérants.

Le 100% social, c'est aussi la ghettoisation de quartiers. Il faut de la mixité, il n'y en aura plus.

L'on sait également à quel point les quartiers proches des gares sont propices aux trafics (ils sont déjà nombreux autour de la gare), rixes (les abords du lycée Corot sont parfois bien agités comme il y a peu de temps), dégradations engendrées par des luttes de bandes. Il faut disséminer au lieu de regrouper et penser à des lieux de vie.

Réduire la hauteur des bâtiments est nécessaire pour éviter les abominations actuelles avec ces bâtiments à 5 voire 6 étages comme à côté de la mairie.

Voici quelques remarques dont j'espère il sera tenu compte.

Bien cordialement,

[REDACTED] Savigny

Sujet **Enquête publique PLU**
De [REDACTED]
À urbanisme@savigny.org <urbanisme@savigny.org>
Date 03/10/2021 20:17

A l'attention du Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre DENUC

Monsieur,

Nous souhaitons porter à votre attention les éléments suivants concernant l'AOP UBb.

Cette zone se situe sur une colline versante en direction du bas de Savigny. Le sol est constitué essentiellement de marne argileuse avec des écoulements naturels d'eau constants.

Cette situation particulière doit être prise en compte pour tout projet de construction. En effet, cela pourrait modifier le sens de ces écoulements naturels d'eau et avoir des conséquences sur la stabilité des maisons sur la zone.

Notre maison (parcelle 86) construite depuis plus de 2 siècles en pierre meulière sur ce sous-sol humide reste stable et nous avons des craintes de bouleversements si cette situation devait changer par de nouvelles constructions sur la zone.

Il est important de prendre en compte ce sujet dans le rapport que vous aurez à rendre dans le cadre de la révision du PLU.

Bien cordialement

[REDACTED]
[REDACTED]
Savigny sur Orge

Sujet **Enquête publique sur la modification du PLU_mon avis.**
De [REDACTED]
À <urbanisme@savigny.org>
Date 04/10/2021 11:15

- CIJM.docx (603 ko)

A l'attention du Commissaire Enquêteur, M. Jean-Pierre DENUC

de la part de [REDACTED] 91600 Savigny-sur-Orge (tel : [REDACTED])

Ci-joint copie de ma carte d'identité

Objet : Enquête publique sur la modification du Plan local d'urbanisme

Après consultation en ligne du dossier relatif à la modification du Plan local d'urbanisme (PLU), j'adresse à Monsieur le Commissaire enquêteur mon avis, qui est le suivant.

1. Un des enjeux de cette modification du PLU est le rattrapage du taux de logement locatif social (LLS) sur la commune de Savigny-sur-Orge.

Au 1^{er} janvier 2020, le nombre de logements (résidences principales) était de 15 552 et le nombre de LLS de 2658, soit un taux de 17,03%. Selon la loi SRU, ce taux devrait être de 25%, correspondant à 3 888 LLS, soit un déficit de $3\,888 - 2\,658 = 1\,230$ LLS.

A terme, le nombre total de logements de Savigny-sur-Orge devrait augmenter, en cohérence avec l'objectif de densification prévu par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Le dossier de la modification du PLU évoque une augmentation de 15% à terme, qui porterait le nombre de logements sur la commune à $15\,552 * 1,15 = 17\,885$ logements. Le nombre de logements locatifs sociaux devrait alors s'élever à $17\,885 * 0,25 = 4\,471$ LLS. Pour atteindre cet objectif, le nombre de LLS à construire à terme, par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2020, serait ainsi de $4\,471 - 2\,658 = 1\,813$ LLS.

Mon avis est que la Commune de Savigny-sur-Orge doit se mettre en règle avec la loi SRU et apporter sa contribution au Schéma directeur d'Ile de France.

Je suis donc favorable aux dispositions de la modification du PLU qui répondent à ces motifs. Le déficit de LLS sur la commune doit notamment être comblé pour répondre au plus vite aux demandes d'attribution en attente. Les modalités de cette construction doivent prêter attention à la mixité sociale ainsi qu'à l'accès aux équipements collectifs (école, santé, ...) et aux moyens de transport.

Le dossier est très succinct sur la rénovation du quartier de Grand-Vaux, qui constitue pourtant une opération de grande importance au regard des considérations qui précèdent.

1. Le PLU devrait à mon avis être traité de pair avec le plan de déplacements urbains et notamment avec un plan de circulation et de stationnement.
1. La dossier prévoit que « Les projets de constructions devront être étudiés dans le but de privilégier l'utilisation de matériaux durables pour la construction, de même que l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable pour l'approvisionnement énergétique des constructions (réseau de chaleur, chaudière bois, eau chaude sanitaire solaire, pompes à chaleur, photovoltaïque, géothermie...) ».

Je suis très favorable à ces dispositions, avec une exception : les chaudières bois émettent des fumées très polluantes pour l'environnement et le voisinage.

Je remercie par avance Monsieur le Commissaire Enquêteur de bien vouloir prendre connaissance de mon avis.

Avec ma sincère considération : Joël MAURICE

[REDACTED]
[REDACTED]
91600 Savigny-sur-Orge
[REDACTED]
mob [REDACTED]

J

4 octobre 2021



MODIFICATION DU PLU de SAVIGNY-sur-ORGE Avis de l'association SEVE dans le cadre de l'enquête publique du 15 septembre au 16 octobre 2021

Document 7 - Rapport de présentation

Le rapport de présentation de la modification du PLU (Document N° 7) explique dans sa 6ème partie les choix retenus pour cette modification.

Le point C précise la capacité de densification et de consommation d'espace.

Ce point C se base essentiellement sur les orientations du SDRIF en 2012 : « A l'horizon 2030, il est envisagé à l'échelle communale une augmentation de 15 % de la densité moyenne d'habitat, soit 2 380 logements supplémentaires par rapport aux 16 566 que compte actuellement la commune ».

Le point D précise la politique de la mairie pour poursuivre les efforts en matière de mixité sociale dans le cadre de la loi SRU (25 % de logements sociaux).

Le rattrapage du nombre de logements sociaux sur la commune repose sur trois points :

- L'« obligation de réaliser entre 40 % et 100 % de logements sociaux dans une opération de plus de 400m² de surface de plancher ou de plus de 5 logements ».
- La densification des zones qui sont passées de la zone pavillonnaire (UH) à une zone urbaine plus dense (UA, UB, UG). Cette densification permet la construction de 2739 logements sociaux (si 100 % social) sur la période du PLU soit jusqu'en 2025.
- Les secteurs d'OAP qui généreront au total 551 logements sociaux (80 % de 707)
- Quelques opérations potentielles générant 90 logements sociaux supplémentaires

On aboutit ainsi à un « total de 3 380 logements sociaux supplémentaires. »

Nous pensons qu'il s'agit en fait d'un POTENTIEL de logements sociaux réalisable si la densification à 100 % de logements sociaux a effectivement lieu d'ici 2025.

Question: Est-ce bien un potentiel de logements sociaux et non des logements sociaux qui seront construits d'ici 2025 ?

Ainsi, il est dit par ailleurs que sur la période du PLU on estime le solde de constructions potentielles de logements sociaux à 2494.

Question : Que recouvre exactement ce chiffre ?

Le rapport de présentation précise encore que la commune compte 15 552 logements dont 2658

logements sociaux. Avec une augmentation de 15 %, on arrive à 17 885 logements. Soit 2 333 logements supplémentaires.

Question : Cette évolution de 15 % du nombre de logements est-elle bien l'hypothèse retenue d'ici 2025 ?

Ces chiffres appellent de notre part les remarques suivantes :

Rattrapage du nombre de logements sociaux en fonction du taux de logements sociaux

Le tableau ci-après montre qu'il faut un taux de logements sociaux supérieur à 25 % pour qu'il y ait rattrapage, mais surtout un taux de logements sociaux important pour que le rattrapage soit significatif. Ainsi avec un taux de 50 %, le rattrapage est trois fois moindre qu'avec un taux de 100 %.

Le choix d'un taux minimum de 40 % de logements sociaux sur la période du PLU est donc un bon choix.

% Logements sociaux	Nombre de logements sociaux	Besoins de logements sociaux créés	Rattrapage
10 %	10	25	-15
20 %	20	25	-5
25 %	25	25	0
30 %	30	25	5
40 %	40	25	15
50 %	50	25	25
60 %	60	25	35
70 %	70	25	45
80 %	80	25	55
90 %	90	25	65
100 %	100	25	75

Taux moyen de logements sociaux nécessaires en fonction de l'évolution du nombre de logements global d'ici 2025

Le tableau ci-après montre que le taux moyen de logements sociaux moyens est d'autant plus faible que l'augmentation du nombre de logements dans la commune d'ici 2025 est forte.

Il montre en particulier que le rattrapage du nombre de logements sociaux n'est possible qu'à partir d'un accroissement du nombre de logements de 10,5 % soit 1 638 logements à 100 % social.

La mixité n'est possible qu'au-delà de ce seuil. Dans l'hypothèse d'augmentation de 15 % du nombre de logements évoqué dans la note de présentation, le rattrapage conduit à un taux moyen de logements sociaux nécessaire qui reste élevé 78 %. Ce taux moyen peut être obtenu avec :

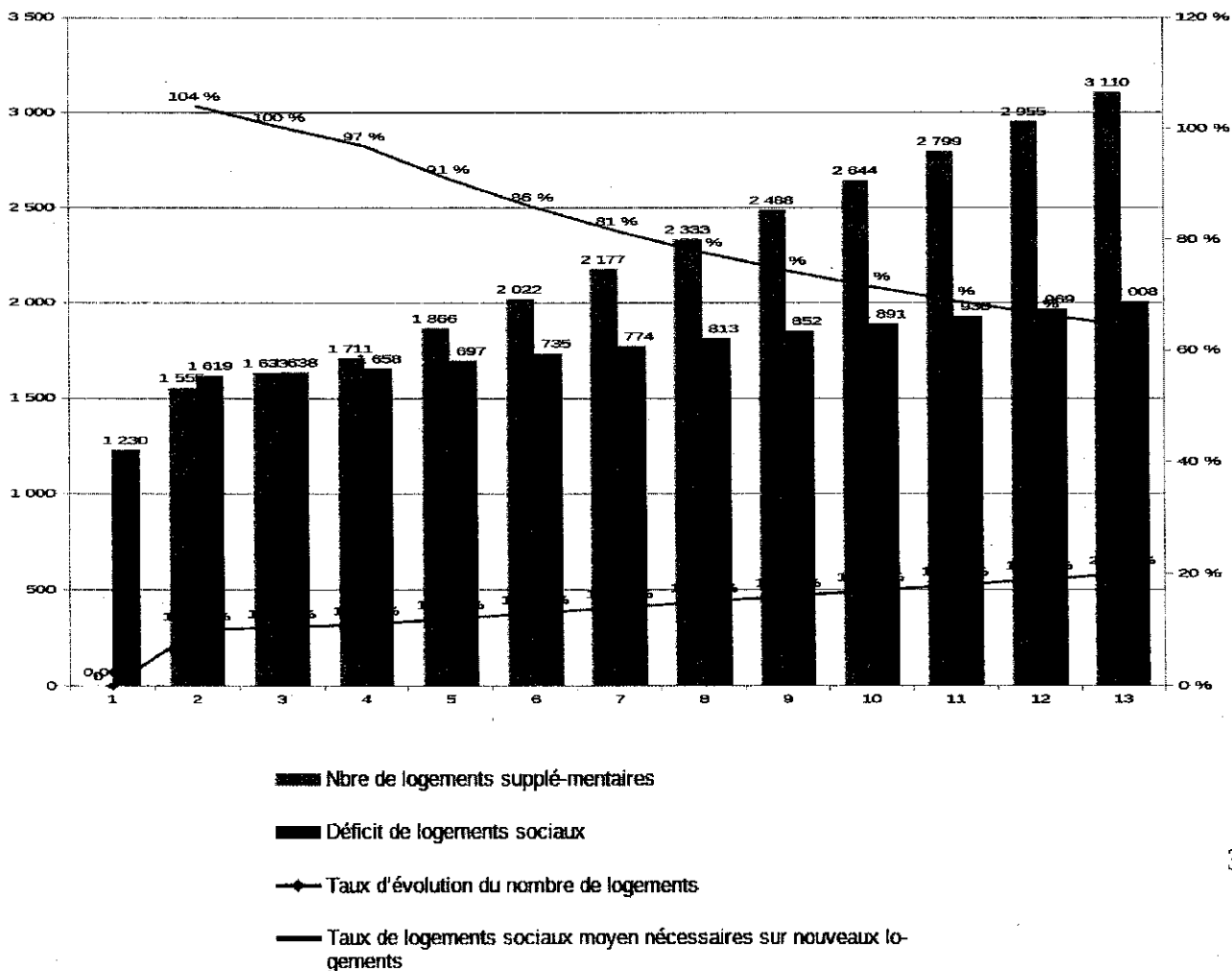
- un taux de 50 % sur 1040 logements (520 logements sociaux)
- un taux de 100 % sur 1293 logements.

Une fois le rattrapage effectué, le taux moyen de 25 % permettrait au-delà de 2025 de respecter la loi SRU.

On peut aussi remarquer que le potentiel de logements supplémentaires de 3 380 logements dans les zones UA, UB, UG conduit à une augmentation du nombre de logements de 21,7 %.

Des besoins d'urbanisation supplémentaires plus importants nécessiteraient donc une extension des zones UA, UB, UG. Cela met en cause la pertinence de créer une zone agricole sur la commune. A défaut la commune ne pourrait plus préserver la zone d'habitat pavillonnaire et avoir les surfaces nécessaires pour les équipements supplémentaires nécessaires.

Nbre de logements actuels	Taux d'évolution	Nbre de logements supplémentaires	Nbre de logements futur	Nbre de logements sociaux nécessaires	Nbre de logements sociaux actuels	Déficit de logements sociaux	Taux de logements sociaux moyen nécessaires sur nouveaux logements
15 552	10,00 %	1 555	17 107	4 277	2 658	1 619	104 %
15 552	10,50 %	1 633	17 185	4 296	2 658	1 638	100 %
15 552	11,00 %	1 711	17 263	4 316	2 658	1 658	97 %
15 552	12,00 %	1 866	17 418	4 355	2 658	1 697	91 %
15 552	13,00 %	2 022	17 574	4 393	2 658	1 735	86 %
15 552	14,00 %	2 177	17 729	4 432	2 658	1 774	81 %
15 552	15,00 %	2 333	17 885	4 471	2 658	1 813	78 %
15 552	16,00 %	2 488	18 040	4 510	2 658	1 852	74 %
15 552	17,00 %	2 644	18 196	4 549	2 658	1 891	72 %
15 552	18,00 %	2 799	18 351	4 588	2 658	1 930	69 %
15 552	19,00 %	2 955	18 507	4 627	2 658	1 969	67 %
15 552	20,00 %	3 110	18 662	4 666	2 658	2 008	65 %



Document 8 – Règlement

La création d'une zone agricole réduit les possibilités de densification ce qui peut conduire à plus long terme à réduire la zone pavillonnaire.

L'obligation d'un taux de logements sociaux minimum de 40 % n'a de sens que tant que le taux global de 25 % de la loi SRU n'est pas atteint sur la commune.

Nous prenons acte de l'augmentation des obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs et de plantations via l'accroissement du pourcentage de la surface du terrain qui doit être traitée en espaces verts de pleine terre. Il serait peut-être plus judicieux de raisonner en nombre de m² en espaces verts de pleine terre par logement construit.

La diminution de la hauteur des constructions est par contre à double tranchant

- à nombre de logements égal, elle augmente l'emprise au sol
- à surface de terrain égal, elle réduit le nombre de logements qui peuvent être construits.

En ce qui concerne le stationnement, le taux de places de stationnement maximum de 1,5 place par logement nous semble trop faible. Ce choix va générer un stationnement plus difficile dans les rues avoisinantes. On regrette par ailleurs le caractère discriminatoire de l'abaissement de ces normes pour les logements sociaux.

Nous prenons acte des obligations imposées aux constructions en matière de performances énergétiques et environnementales.

Nous prenons acte des dispositions concernant l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

En ce qui concerne les clôtures et portails, nous souhaitons que les services de la mairie exercent un véritable contrôle des normes notamment

- En ce qui concerne la hauteur des clôtures qui dépassent bien souvent les 2 m et ne sont pas suffisamment ajourées notamment les clôtures de terrains situés à l'angle de deux voies, dans la mesure où le respect de ces normes a un impact sécuritaire important.
- Le pourcentage de terrain devant être traité en espaces verts de pleine terre.

Conclusion

Sur la forme, les calculs effectués dans le rapport de présentation (p 133 à 135) et le règlement (pages 3 à 5) sont peu compréhensibles pour le commun des mortels. Les hypothèses prises en compte sont floues. Par exemple, Les 2739 LLS correspondant à la densification des zones UA, UB, UG représentent -ils le nombre de logements sociaux qui sera construit sur ces zones d'ici 2025 ou un potentiel maximum de logements sociaux sur ces zones? Cela induit un flou comparable sur le niveau d'urbanisation de la commune d'ici 2025 en ce qui concerne notamment :

- le nombre de logements global supplémentaires

- le nombre et le pourcentage de logements sociaux supplémentaires
- le taux de mixité moyen et le nombre de logements sociaux dans des immeubles à 100 % social.

Sur le fond, les objectifs d'urbanisation de la ville et la loi SRU conduisent la ville à s'engager dans une politique d'urbanisation contraire aux intérêts de ses habitants.

L'application stricte de la loi SRU conduit à une urbanisation importante avec une mixité nulle ou faible.

Par ailleurs une mixité importante (un taux de logements trop faible) ne permettrait pas de rattraper le déficit en logement sociaux sans une augmentation importante du nombre de logements. Cela conduirait à terme à toucher aux zones pavillonnaires dans la mesure ou la densification proposée, ne suffirait pas à répondre à l'ensemble des besoins.

Ainsi, la création d'une zone agricole apparaît comme un non-sens compte tenu des besoins de logements et d'équipements à venir, si l'on veut préserver la qualité de vie des Saviniens et les zones pavillonnaires.

Négocier dès à présent un allongement de la période de rattrapage de la loi SRU permettrait peut-être de mieux gérer cette évolution de l'urbanisation de notre ville.

Cette modification du PLU enfin est la dernière. Conformément à la loi, l'EPT Grand Orly Seine Bièvres a engagé la procédure d'élaboration du PLU Intercommunal qui viendra en remplacement de notre PLU en 2025.

Il est essentiel que la concertation sur le PLUI, au-delà de la définition d'un socle commun à l'ensemble des communes, permette de prendre en compte les spécificités de chacune des communes de l'EPT et en particulier celles de Savigny-sur-Orge.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, l'association SEVE émet un avis défavorable au projet de modification du PLU dans l'état actuel du dossier de projet.

Pour le Conseil d'administration.
Le Président,

Henri DELTOUR

Association SEVE Savigny Environnement Vivre Ensemble
6 rue des Moulins 91600 Savigny-sur-Orge
Tél : 06 21 56 78 91
hdeltour.seve91600@gmail.com

[REDACTED]
[REDACTED]
91600 Savigny-sur-Orge
[REDACTED]
[REDACTED]

Mairie de Savigny-sur-Orge
à l'attention du Commissaire Enquêteur,
Mr Jean-Pierre DENUC
A Savigny-sur-Orge, le 05/10/2021

Objet: Modification du PLU pour déclassé/retiré mon terrain des « espaces verts à protéger »

Monsieur le le Commissaire Enquêteur ;

Voici, ci-dessous, le résumé de mon histoire concernant mon terrain.

La précédente équipe municipale a montré depuis longtemps un intérêt pour mon terrain et ce depuis l'époque de Mr Marsaudon. En effet celui-ci avait dans les années 2000 placé mon terrain en « EMLACEMENT RESERVE » dans le but d'agrandir le cimetière. J'avais donc décidé de vendre ma maison et mon terrain ce à quoi la mairie s'est fermement opposé et par la suite celle-ci a lever la RESERVE sur mon terrain le rendant ainsi constructible. Suite a la perte du client pour la vente de mon bien j'ai décidé de conserver le terrain pour mes enfants dans le futur.

En 2019, j'ai décidé de démolir ma maison devenue extrêmement vétuste et délabrée, pour reconstruire plusieurs maisonnettes ou un petit immeuble familial pour mes enfants. **J'ai été choqué en apprenant que l'équipe municipale précédente a placé la quasi-totalité de mon terrain (1000 m2 sur 1304m2 au total) en « ESPACE VERT A PROTEGER ».**

Monsieur le Commissaire, je comprend parfaitement le sens de l'intérêt général cependant il ne doit pas être à la charge ou être porter par un seul citoyen. **Ce terrain est la seule chose que je possède et il n'est pas juste que la quasi-totalité de mon terrain me soit confisqué et inconstructible car classé en « espace vert à protéger » m'obligeant a assumer seul cette responsabilité.**

De plus vous pourrez constater que sur toute la rue de l'Égalité et a Savigny-sur-Orge de nombreuses nouvelles constructions ont vue le jour ces dernières années même en remplacement d'espace verdoyants. Ma maison est également a proximité directe du parc du séminaire et d'autres espaces verts avoisinants.

J'ai contacté le maire actuel en 2020 par un courrier recommandé mais il ne m'a même pas répondu et n'a pas souhaité me recevoir.

Monsieur le Commissaire Enquêteur , je souhaite uniquement que justice soit rétablit et que le nouveau Plan Local d'Urbanisme soit modifié pour retirer mon terrain des « espaces verts à protéger ».

Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED]
Information concernant mon terrain :

[REDACTED], 91600 Savigny-sur-Orge

Superficie : 1304 m2

Section de parcelle : [REDACTED]

Numéro de parcelle : [REDACTED]

Préfixe de parcelle : 000

Avis sur le projet de modification du PLU de Savigny-sur-Orge Enquête Publique du 15 septembre au 16 octobre 2021

En tant que responsable d'associations de défense de l'environnement et du cadre de vie depuis trente ans, j'ai été souvent amenée dans le passé à exprimer un avis sur le PLU et ses conséquences pour notre ville. (Voir document joints : 2011 2012 et mai 2019)

On nous annonce qu'il s'agit là d'une « *nouvelle approche* », et « *que notre avis compte* ». Or les nombreuses concertations du passé sur le POS/PLU laissent au contraire à penser que l'avis de la population a très peu compté dans les Enquêtes Publiques précédentes.

En effet, je constate avec consternation que la situation s'est aggravée au fil des années et que le cadre de vie, loin de s'améliorer, se dégrade avec la densification de l'urbanisme, le bruit et la pollution de la circulation, causés par l'accroissement de la population sur une surface qui, elle, n'augmente pas. La population de Savigny qui souhaite vivre dans une ville agréable, n'a pas été écoutée et bien des promesses n'ont pas été tenues.

En conséquence, j'émetts un avis formellement défavorable au projet de modification du PLU tel qu'il est décrit dans le cadre de l'Enquête Publique.

Justification : Savigny-sur-Orge, ville « durable » ou « invivable » ?

La Loi SRU qui vise à imposer à Savigny-sur-Orge 25% de logements sociaux et donc, pour respecter la notion de mixité sociale, autant de logements en accession à la propriété (ce qui nous mène pas loin de 4000 logements nouveaux à l'horizon 2025) est totalement inapplicable dans une commune déjà densément urbanisée et pauvre en espaces disponibles pour de nouvelles constructions sauf à accroître l'artificialisation des sols et sacrifier encore plus les jardins et espaces de verdure.

Dans un tel contexte je ne m'étendrai pas sur le projet de création d'une zone agricole dans la commune, projet incongru et inadapté aux besoins de détente et de promenade des habitants.

La population de Savigny-sur-Orge est majoritairement insatisfaite de son cadre de vie et exige qu'il soit amélioré et non saccagé, ce qui serait le cas avec l'application stricte de la Loi SRU.

Un rappel rapide de la situation de la ville : Nuisances (bruit, pollution chimique) causées par les transports et un transit intense de véhicules : A6, axe N7-A6, aéroport d'Orly, RER C SNCF. Ces moyens de transport étant par ailleurs attractifs et de nature à susciter des constructions. Une réputation de cité dortoir mal équipée en services publics et culturels. (et une faute grave d'aménagement : le coûteux tram-train T12 Massy-Evry qui passe au sud de la ville sans s'y arrêter !!)

La construction massive de nouveaux bâtiments d'habitations collectives conduirait à supprimer des espaces végétalisés et à être en totale contradiction avec les accords de Paris sur les mesures à prendre en faveur de la protection de l'environnement de la nature et de la biodiversité, et la lutte contre le réchauffement climatique.

Conséquences prévisibles du PLU modifié :

- destruction d'espaces de verdure, jardins et arbres – aucun apport significatif de lieux de promenade et de détente, exemple : restitution aux saviniens de leur Château Place Davout et aménagement des espaces verts très peu utilisés et mal valorisés, sans porter préjudice aux activités d'enseignements et de sports du Lycée JB Corot.
- menaces sur le secteur pavillonnaire qui sera inévitablement la proie des promoteurs,
- artificialisation des sols – risque accru d'inondations dans le bas de Savigny,
- augmentation des véhicules individuels (souvent 2 par logement) – problèmes de circulation – parking – stationnement – pollution sonore et pollutions chimiques – problèmes de sécurité routière – difficulté voire impossibilité de « circulation douce »
- densification excessive de zones déjà très concentrées et exposition de personnes au bruit et à la pollution en bordure d'une voie départementale étroite à très forte circulation de véhicules et nombreux poids lourds, appelée à être totalement bordée d'immeubles collectifs depuis l'A6 jusqu'à la limite de Juvisy s/Orge (sans espaces suffisants de trottoirs pour piétons, PMR etc.) exposant les habitants de ces logements à des nuisances préjudiciables à leur santé. (Henri Dunant et Aristide Briant – D25)
- augmentation de la circulation des véhicules de livraisons, camions, services, repas etc.
- (succès des commandes par internet et livraisons)

A ces inconvénients viendra s'ajouter avec de nouvelles populations, une modification drastique du paysage social qui ne peut qu'aggraver le sentiment d'insécurité, de perte de repères et de cadre de vie défavorisé, déjà ressenti par les habitants, contraire à leurs intérêts et leur souci de se sentir bien dans une ville agréable et sûre, dans laquelle leurs biens ne sont pas dépréciés.

Les consultations précédentes n'ayant pas démontré une écoute des habitants et leurs associations, ni une prise en compte de leurs souhaits, je porte tous espoirs dans cette Enquête Publique pour que le PLU et par la suite le PLU I ne dégrade pas le cadre de vie de Savigny-sur-Orge.

Je renouvelle donc mon avis défavorable sur ce projet de PLU modifié pour la Ville de Savigny-sur-Orge.

Sujet **OBSERVATIONS PLU**
De [REDACTED]
À urbanisme@savigny.org <urbanisme@savigny.org>
Cc cabinetdumaire@savigny.org <cabinetdumaire@savigny.org>
Date 06/10/2021 13:24

- A PROPOS DU PLU.docx (184 ko)

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre DENUC

Bonjour,

ci-joint les observations sur le PLU.

je vous souhaite une bonne journée.

[REDACTED]

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR JEAN-PIERRE DENUC

Nous n'avons pas beaucoup de patrimoine en banlieue et le peu que nous avons est détruit pour des raisons dépassées. Ces plans à l'heure de l'après COVID sont déjà obsolètes, le télétravail va laisser à Paris des immeubles vides qui pourraient être transformés en logements sociaux sans avoir à détruire et engorger la banlieue.

Préserver le tissu pavillonnaire au détriment de la zone historique de Savigny-sur-Orge qui est le bas de Savigny de la Grande rue à la rue du Mail revient à démolir ce peu de patrimoine, qu'il s'agisse de maison, d'immeuble en meulière ou de perspectives d'alignement de ces rues anciennes.

La concentration des immeubles à construire ou en construction se fait dans des zones qui étaient auparavant considérées en zones inondables et en risque de glissement de terrain (tous le bas de Savigny et la zone de la côte de la gare), et qui miraculeusement ont été rétrécies à minima et mais ces plans ne tiennent absolument pas compte des changements climatiques, qui sera responsable, le Maire, le Préfet et les constructeurs ?

Construire ces immeubles sans tenir compte d'une vision à long terme sur les conséquences qu'ils engendrent est irresponsable. Ils sont construits sans aucune norme écologique, sans aucune indépendance énergétique, et bien évidemment sans aucune esthétique que des plans minables d'architectes médiocres.

La concentration des immeubles sociaux, des lotissements des terrains autour de la gare RER, regroupe depuis ces dernières années toutes les populations précaires et favorise la délinquance, la prostitution, la vente de drogue et les incivilités visibles et d'année en année grandissantes et pérennes.

L'obligation de construire des immeubles sociaux autour des gares revient à continuer de détruire tous les cœurs historiques des banlieues.

Ce n'est pas seulement quelques maisons de notables et deux églises qu'il faut préserver mais un ancien village, des maisons et immeubles en meulières qui n'existent nulle part ailleurs en France qu'en banlieue.

Cette obligation de concentration de logements sociaux dans une zone où la majorité des habitants sont des cas sociaux de par leur précarité financière et une hérésie totale.

Et enfin, la banlieue n'est pas la poubelle de Paris.

4015 Grande rue – (locataire dans un immeuble de 1932 considéré comme le plus moderne de la région à l'époque de sa construction).

Savigny-sur-Orge



Église Adventiste du 7^e jour – Mouvement de réforme

EASJMR - Association EASJMR FBS

Siège : 11 Rue de Viry - 91600 Savigny-sur-Orge

Tél : +33 1 69 24 81 78 / +33 6 38 31 05 91 - Email : info@asjmr.fr - Site : www.asjmr.fr

Président : Marcos Goncalves Tél. 06 38 31 05 91

Mail : president.asjmr.fbs@gmail.com

Conseiller : Jean-Paul Parpaillon Tél 06 85 91 65 29

Mail : counselor.asjmr.fbs@gmail.com

Le 07 octobre 2021

A Jean-Pierre Denuc
Commissaire enquêteur
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
Mail : urbanisme@savigny.org

Objet : Réponse à l'enquête d'utilité publique sur la modification du PLU

Monsieur,

En tant que résidant associatif depuis 1989 au 11 rue de Viry 91600 Savigny-sur-Orge, nous vous transmettons nos réflexions et nos demandes sur le projet du PLU qui nous concerne en particulier, dans la mesure où notre quartier, dont notre propriété, fait l'objet de projet de rénovation en vue d'y construire des logements sociaux qui font défaut à Savigny. Dans ce cadre, nous avons été contactés par des promoteurs en vue de céder notre propriété. Aucun accord à ce jour n'a encore été trouvé.

Nous comprenons parfaitement l'intérêt de ce projet pour la collectivité, mais nous aimerions soit pouvoir y être intégrés si cela est possible pour vous comme pour nous, soit trouver une solution équivalente (salle de réunion + bureaux et 1 appartement) dans un proche environnement. Il y a en effet dans votre projet l'idée d'y intégrer aussi des éléments culturels dont notre église peut faire partie. Cela fait 32 ans que nous sommes ici et qu'y réside le siège de notre association pour la partie française.

Par ailleurs, quand nous avons acheté la propriété, le notaire nous a confirmé que René Cassin y avait vécu pendant la guerre, après avoir rejoint un moment le Général de Gaulle à Londres. Il est l'un des auteurs de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948. J'ai trouvé la confirmation de son séjour sur Savigny en résidence forcée sur la page Facebook de votre mairie et la précision de l'endroit sur une page perso Free : <http://savignychansons.free.fr/site/SAVIGNY%20ET%20SES%20CELEBRITES%20POEME.pdf>

où le premier couplet lui est dédié. Nous sommes heureux de cet héritage historique tout à fait honorable, sachant que René Cassin repose au Panthéon. Faut-il garder cette vieille bâtisse (une des plus vieilles de Savigny) pour mémoire de René Cassin ou faut-il la raser tout simplement ? Nous allons faire part de cette dernière question aux Architectes des Bâtiments de France pour avoir leur avis.

Dans le cadre de cette enquête, nous souhaiterions vous rencontrer le jeudi 7 octobre vers 16 h à 19 h
comme cela est proposé dans le document en ligne touchant cette enquête.

Cordialement

Goncalves Dias Marcos Valerio
Le Président de l'association

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GDMV', written over a horizontal line.